

Fonds social mazout : note explicative du document de travail.

Ce document a été réalisé par M Stéphane Libouton, Receveur du CPAS de Gembloux en vue de faciliter le traitement des dossiers "fonds social mazout"

Voici une petite note explicative :

La zone d'impression reprend les colonnes jusque "Allocation de chauffage" y compris. Pour des raisons de lisibilité, les colonnes relatives à l'adresse ne sont pas imprimées (mais elles restent utiles si on veut pouvoir faire des tris sur base des adresses et repérer d'éventuels "fraudeurs" qui essayeraient d'obtenir une allocation sous deux noms différents (M. et Mme)).

Le numéro de liste permet de reclasser les bénéficiaires en fonction des listes successives même si on a fait des tris ultérieurement.

Conseil : toujours imprimer une liste en sélectionnant le numéro de la liste dans le filtre automatique (petite icône en cellule A2) et en classant les données (ne pas oublier de colonnes !) par ordre alphabétique de "Nom" puis "Prénom". Vous pourrez ainsi toujours rééditer la liste telle quelle.

En indiquant :

1- le type de carburant :

- GV = gasoil de chauffage en vrac;
- GP = gasoil de chauffage à la pompe;
- PL = pétrole lampant;
- PV = propane en vrac (les minuscules sont aussi admises)

2- la quantité facturée (en litres)

3- le prix facturé (TTC),

Le fichier calcule directement l'allocation de chauffage, ou mentionne "pas d'allocation" si le prix au litre est trop peu élevé.

J'espère que cela pourra vous être utile.

Dernière remarque : ne pas oublier de changer le nom des Secrétaires et Président dans le pied-de-page.

Stéphane Libouton
Receveur du CPAS de Gembloux